

Ne cochez qu'une seule case : 1^{ère} année Ecole de droit 2^{ème} année Ecole de droit

Mme M. NOM : ----- Prénom : -----

Matricule : ----- Date de naissance : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- Courriel : -----

Baccalauréat : Spécialités -----

Mention : ----- Année d'obtention : ----- Département : -----

Précisez tous vos diplômes obtenus et les résultats obtenus chaque année de Licence :

Diplômes (Précisez l'intitulé exact)	Années universitaire	Etablissements d'obtention	Résultats (Moyenne sur 20)	Mentions obtenues

Dans quel Master de l'Université Paris - Panthéon-Assas êtes-vous inscrit(e) en 2023-2024 ? *

* Envisagez-vous un échange international sur l'année 2023-2024 ? Si oui, quelle université ?

Je soussigné(e) certifie exactes les informations portées par mes soins dans le présent dossier :

Fait à : -----, le : -----

Signature :

Pièces à joindre au dossier

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae détaillé (Etudes, diplômes ou titres obtenus, stages, expériences professionnelles)
3. Photocopie du relevé de notes du Baccalauréat
4. Photocopie des relevés de notes et des diplômes obtenus au cours de la scolarité post-baccalauréat :
 - Pour une entrée en première année de l'École de droit : relevés de notes de L1, L2 et L3, ainsi que ceux des diplômes d'université suivis (dont Collège de droit)
 - Pour une entrée en deuxième année de l'École de droit : relevés de notes de L1, L2, L3 et M1, ainsi que ceux des diplômes d'université suivis (dont Collège de droit)

Le dossier accompagné des pièces justificatives doit être envoyé

Entre le mercredi 11 juillet et le vendredi 25 août 2023 par courrier simple à :

Véronique HAZZAA

École de droit (Scolarité des Masters 2 – Bureau 108)

Université Paris Panthéon-Assas – Centre Panthéon

12 place du Panthéon - 75 005 Paris

S'il y a lieu, les **entretiens d'admission** se tiendront normalement (et sous réserve de confirmation par convocation) **les 6 et 7 septembre 2023 après-midi**.

Pour information, la rentrée et la conférence solennelle se tiendront normalement le 13 septembre, la remise des diplômes de la promotion précédente le 28 septembre (événements obligatoires).

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Décision de la Commission :

FAVORABLE

DEFAVORABLE en raison de la capacité d'accueil limitée

Paris, le

Signature du Directeur de l'École